

**Assemblée générale**Distr. limitée
12 août 1998

Original: français

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires****Rapport du Président par intérim****Additif**

Dans sa lettre datée du 11 août 1998, adressée au Président par intérim du Comité spécial, le Représentant permanent de la France a indiqué ce qui suit:

«Lors de sa dernière session, le Comité spécial a adopté, le 13 juillet 1998, une résolution qui prend note des dispositions de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 et suggère à la France d'inviter, "au moment où les nouvelles institutions seront mises en place, une mission d'information qui pourrait comprendre des représentants de pays de la région du Pacifique".

À ce stade, l'accord de Nouméa n'a pas encore été approuvé de manière définitive. D'ores et déjà, la procédure d'approbation a été engagée par l'adoption d'une loi constitutionnelle le 6 juillet 1998. Un scrutin sera organisé en Nouvelle-Calédonie en novembre prochain sur cet accord.

L'examen de la suggestion faite par le Comité spécial, dans sa résolution du 13 juillet 1998, est donc en cours. Les autorités françaises définiront le moment venu les modalités qui permettront de prendre en compte cette suggestion de la manière la plus appropriée.»